

Le FMI simplifie ses prêts et réduit les conditions à remplir

WASHINGTON (AFP) - Le Fonds monétaire international a annoncé mardi une simplification des procédures d'attribution de ses prêts, en fixant moins de conditions préalables, ce qui doit lui permettre d'apporter son aide plus efficacement aux pays en difficultés.



Le directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn, le 23 mars 2009 à Genève (© AFP/Archives - Fabrice Coffrini)

"Ces réformes représentent un changement important dans la façon dont le Fonds peut aider ses Etats membres, ce qui est particulièrement nécessaire en ces temps de crise mondiale", a souligné le directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn, cité dans un communiqué.

"Une plus grande flexibilité dans nos prêts, en plus de conditions simplifiées, nous aideront à répondre de manière efficace aux besoins variés de nos membres. Et cela leur permettra, en retour, de traverser la crise et de revenir à une croissance durable", a-t-il poursuivi.

Le principal volet de cette réforme est la création d'une nouvelle modalité de prêt, la "ligne de crédit flexible" (LCF), qui vise des pays que le FMI estime bien gérés, "avec des fondamentaux, des politiques et un historique de mise en oeuvre de ces politiques très solides".

Cette nouvelle forme de prêts, sans critère de performance ni limite de montant, permettra aux Etats membres d'obtenir une ligne de crédit "par précaution", sur laquelle ils pourront tirer au moment qu'ils estiment nécessaire.

Elle remplace une modalité de prêts mort-née, la "facilité de liquidités à court terme", qui depuis sa création fin octobre n'a jamais servi.

La LCF sera valable pour six ou douze mois, renouvelable, et le remboursement devra intervenir dans un délai allant de trois ans et trois mois à cinq ans.

M. Strauss-Kahn a appelé les Etats membres à employer cet outil, qui selon lui "pourrait renforcer plus encore leur position économique".

L'un des principaux volets de la réforme est par ailleurs la "modernisation des conditions" attachées aux autres prêts accordés par le FMI.

Le FMI dit vouloir prêter "en s'appuyant davantage sur des critères pré-établis là où c'est approprié", plutôt que sur des critères de performance qui conditionnaient jusqu'ici le versement des tranches successives des prêts.

Le FMI a également réformé son outil de prêt central, l'accord de confirmation ("stand-by arrangement") "pour accroître sa flexibilité et assurer sa disponibilité pour des membres qui n'auraient pas accès à la LCF".

Il a doublé des limites des prêts auxquels auront droit les Etats membres --normalement fixées au prorata de leur contribution au capital du FMI, même si sous certaines conditions, ces limites pouvaient être dépassées.

Enfin, le Fonds va "simplifier ses outils de prêts" en supprimant deux autres facilités devenues obsolètes, et réformer les modalités de remboursement, "pour créer les incitations nécessaires à emprunter".

"Nous sommes arrivés à ces réformes en écoutant nos membres, en consultant divers actionnaires, et en examinant les expériences passées. Ces réformes vont tracer le chemin pour que les pays travaillent plus efficacement avec le Fonds pour la prévention et la résolution des crises", a expliqué le premier directeur général adjoint du FMI, John Lipsky.